

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 20 juillet 2021

### PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU)

#### **Avis favorable de la commission d'enquête**

**Suite à l'enquête publique sur le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui s'est tenue du 20 avril au 21 mai dernier, la commission d'enquête a clos son rapport et rendu ses conclusions le 14 juillet.**

L'avis de la commission d'enquête sur le PDU est favorable, assorti de quatre réserves et de recommandations.

Martine Vassal se réjouit de cet avis, qui témoigne de l'ambition portée par l'exécutif métropolitain en matière de mobilité. Après le vote, à l'unanimité des conseillers métropolitains, de l'Agenda de la Mobilité en 2016, cet avis marque une nouvelle étape dans le déploiement de la stratégie métropolitaine de mobilité.

Cet avis favorable est assorti de réserves et recommandations, que la Métropole s'engage à prendre en considération avant le vote du PDU par le Conseil de la Métropole prévu, dans les mois à venir.

Avec cet avis favorable et le vote prochain du Plan de Déplacements Urbains (désormais qualifié de « Plan de Mobilité » par la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019), la Métropole Aix-Marseille-Provence est désormais prête à accueillir l'accompagnement attendu de l'Etat, afin de pouvoir déployer cette programmation et offrir aux habitants de la deuxième métropole de France un réseau de transport digne du XXI<sup>e</sup> siècle.

Le retard accumulé depuis de trop nombreuses années par le territoire métropolitain en matière de mobilité se comble progressivement depuis 2016, avec en particulier le soutien du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône via son Plan Transport.

Avec la détermination de son exécutif, l'appui des collectivités et élus du territoire, et avec le soutien et l'accompagnement de l'Etat, la Métropole s'engage à accélérer le développement des mobilités afin de multiplier les alternatives crédibles à l'usage de la voiture individuelle et répondre au double objectif d'efficacité économique et environnementale.